



APPEL À PROJETS  
AIDE À LA  
**MOBILITÉ**

UNION NATIONALE  
**UNADEV**  
DES AVEUGLES ET DÉFICIENTS VISUELS

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	TABLE DES MATIÈRES .....	2
<b>2</b>	CONTEXTE DE MISE EN PLACE DE L'AAP .....	3
<b>3</b>	OBJECTIFS DE L'AAP .....	4
<b>4</b>	CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ .....	4
<b>5</b>	CRITÈRES DE SÉLECTION .....	6
<b>6</b>	DOTATION .....	7
<b>7</b>	MODALITÉS DE FINANCEMENT .....	7
<b>8</b>	MODALITÉS DE PARTICIPATION .....	8
<b>9</b>	CALENDRIER .....	8

# 2 CONTEXTE DE MISE EN PLACE DE L'AAP

En France, 12 millions de personnes sont touchées par un handicap. Parmi elles, 1,5 million sont atteintes d'une déficience visuelle.

Se déplacer est une dimension essentielle de la qualité de vie à la fois pour effectuer les différentes tâches de la vie quotidienne et également afin de pallier au risque d'isolement en maintenant sa vie sociale.

Être aveugle ou malvoyant est associé à un accès plus restreint à la mobilité, entraînant une baisse d'autonomie.

- Plus de 50% des personnes aveugles et malvoyantes ont des difficultés pour se déplacer à l'extérieur
- 46% des personnes aveugles et malvoyantes déclarent avoir beaucoup de difficultés ou besoin d'aide pour réaliser leurs achats et 40% reçoivent une aide pour cela
- 1/4 des personnes aveugles et malvoyantes déclarent avoir des difficultés ou besoin d'aide pour se déplacer dans leur environnement (lieu de vie, quartier, logement etc.).

Ces sources de difficultés, auxquelles s'ajoutent dans le milieu urbain, des voiries mal adaptées, peu dégagées où de nombreux obstacles sont présents, affectent directement l'appréhension au déplacement des personnes aveugles et malvoyantes.

À l'Unadev, les adhérents, les salariés, les bénévoles, les usagers des services de l'association, les donateurs, les partenaires, sont tous engagés pour défendre le droit des personnes aveugles et malvoyantes pour une citoyenneté pleine et entière.

Afin de mener à bien son ambition, l'Unadev a intégré dans son projet associatif un axe stratégique important : améliorer et développer ses actions afin de répondre à l'évolution des besoins des personnes aveugles et malvoyantes.

**C'est dans ce contexte et pour répondre à ces enjeux que l'Unadev lance cet appel à projets !**

1 - La population en situation de handicap visuel en France, Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire - Juillet 2005

2 - Douglas, G., Pavey, S., Corcoran, C., & Clements, B. (2011). Evaluating the use of the ICF as a framework for interviewing people with a visual impairment about their mobility and travel. *The British Journal of Visual Impairment*, 30, 6-21.

3 - La population en situation de handicap visuel en France, Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire - Juillet 2005

4 - La population en situation de handicap visuel en France, Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire - Juillet 2005

5 - La population en situation de handicap visuel en France, Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire - Juillet 2005

# 3 OBJECTIFS DE L'AAP

Cet appel à projets souhaite contribuer à l'amélioration de l'accès à l'autonomie sociale et économique pour les personnes aveugles et malvoyantes et plus précisément à l'amélioration de la mobilité.

Les impacts recherchés sont les suivants :

- Améliorer l'autonomie des personnes aveugles ou malvoyantes et leur confiance en soi dans leur déplacement sur tous types de trajets
- Faciliter les trajets dans les environnements ruraux
- Favoriser l'accès à l'emploi grâce à une facilitation des trajets
- Accompagner des jeunes parents aveugles ou malvoyants ou ayant un enfant aveugle ou malvoyant dans les déplacements
- Améliorer l'inclusion scolaire des enfants aveugles et malvoyants
- Améliorer l'accessibilité des transports publics
- Permettre la mobilité dans la vie quotidienne
- Sécuriser le déplacement et limiter les accidents
- Améliorer les solutions d'aides au déplacement grâce à des innovations (GPS, télécommandes etc...)

# 4 CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Cet appel à projets s'adresse aux :

- Structures publiques intervenant sur le territoire français : organismes et établissements publics dans le cadre d'une délégation de service public et en dehors de toute activité à caractère lucratif.
- Organismes d'intérêt général quel que soit leur forme (association, fondation, fonds de dotation...) dont le siège et l'activité principale sont situés sur le territoire français.

Les projets devront répondre aux enjeux suivants (critères éligibilités) :

- S'adresser aux personnes aveugles et malvoyantes et/ou à des professionnels travaillant avec des personnes aveugles et malvoyantes
- Être transposable/essaimable
- Être responsable de la préparation et de la gestion du projet, c'est-à-dire ne pas agir en tant qu'intermédiaire

## Exemples des types de projets retenus, non exhaustif :

- Permettre le déplacement des aveugles et malvoyants dans les zones rurales et urbaines (exemple: covoiturage, déplacement à la demande)
- Développer des solutions de mobilité (techniques, applications) et d'entraide
- Faire du plaidoyer pour permettre l'accessibilité des cheminements et la mobilité
- Développer des outils pour l'apprentissage de la locomotion (exemple: réalité virtuelle ou autre)
- Aider la mobilité des jeunes parents ou enfants aveugles et malvoyants
- Améliorer les déplacements des enfants aveugles et malvoyants en temps scolaire et périscolaire; • Aider la mobilité quotidienne dans l'environnement des personnes aveugles et malvoyantes (quartier, domicile etc.)
- Permettre la formation d'un plus grand nombre d'instructeurs pour l'autonomie des personnes aveugles et malvoyantes
- Sensibiliser le grand public afin de faciliter la mobilité des personnes aveugles et malvoyantes.

## Les projets exclus de l'appel à projets :

- Les projets qui ne sont pas en lien avec le projet associatif de l'Unadev
- Les projets spécifiques à un très petit groupe de bénéficiaires sans possibilité d'essaimage
- Les projets dont les impacts directs ou indirects ne sont pas pour des bénéficiaires aveugles ou malvoyants
- Le financement de cours de locomotion individuel :
  - Le financement de l'éducation de chiens-guides
  - Le financement de frais de fonctionnement existant déjà financé par les institutions du droit commun
  - Les structures qui ont déjà été financées par l'Unadev sur un même projet
  - Les projets de recherche appliquée
  - Les projets concernant des actions hors du territoire français
  - Les projets individuels sans dimension d'intérêt collectif ou général et/ou d'essaimage
  - Les études de faisabilité, études de marché, benchmark, etc
  - Les dossiers incomplets ou ne respectant pas les documents types.

# 5 CRITÈRES DE SÉLECTION

- Pertinence et qualité du projet : le degré d'utilité de l'action envisagée, le lien logique entre le problème, les objectifs, les résultats attendus, les activités et les moyens engagés (humains et financiers)
- Un ou plusieurs besoins bien identifiés, et si possible non couverts à ce jour
- Viabilité et pérennité du projet : disposer de la capacité financière à garantir son développement et à perdurer dans le temps
- Impacts du projet et pertinence au regard des enjeux identifiés
- Caractère d'innovation sociale dans le projet : l'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers
- Potentiel de déploiement et/ou d'essaimage
- Montage budgétaire structuré et réaliste.

# 6 DOTATION

La dotation globale maximale est de **500 000 euros**. Les dotations par projet seront comprises entre 30 000 et 100 000 euros.

## 7 MODALITÉS DE FINANCEMENT

Pour être éligibles, les coûts doivent être vérifiables et directement rattachés aux activités mises en œuvre tout au long du projet entre les dates définies dans la convention. Les coûts éligibles devraient également être conformes aux principes de la gestion financière saine, en particulier l'utilisation optimisée et rationnelle des ressources.

**D'autre part, entre 3% et 10% du budget total devra être alloué au suivi et à l'évaluation du projet.**

### Qu'appelle-t-on suivi ?

Le suivi consiste à collecter et analyser systématiquement l'information pour suivre les progrès réalisés par rapport aux plans établis, et vérifier leur conformité avec les normes établies.

### Qu'appelle-t-on évaluation ?

Une appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en cours ou terminé, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats. Le but est de déterminer la pertinence et l'accomplissement des objectifs, l'efficacité en matière de développement, l'efficacité, l'impact et la durabilité. Une évaluation devrait fournir des informations crédibles et utiles permettant d'intégrer les leçons de l'expérience dans le processus de décision des bénéficiaires et des bailleurs de fonds.

### Les types de dépenses éligibles :

- Investissement
- Accompagnement et conseil
- Fonctionnement, uniquement si le projet est dans sa phase d'expérimentation ou d'essai
- Suivi et évaluation du projet (**entre 3% et 10% du budget total alloué**).

6 - Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire

7 - Définition de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

8 - Définition de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du Comité d'aide au développement.

# 8 MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour être recevable, le dossier de candidature doit être complété sur le site de l'Unadev à l'adresse suivante :

<https://www.unadev.com/formulaire-aap/>

avant le 17 septembre 2023 à 23h59.

Le formulaire de soumission doit être rempli dans son ensemble. Toute erreur ou incohérence majeure dans le formulaire de soumission peut entraîner le rejet du dossier. Des clarifications ne seront demandées que si les informations fournies ne sont pas claires et empêchent une évaluation objective de la demande.

Seul le formulaire de soumission et les annexes renseignées seront évalués. Il est donc extrêmement important que ces documents contiennent **TOUTES** les informations pertinentes concernant le projet.

Les porteurs de projets recevront par mail un accusé de réception du dossier, suite à l'instructions des projets sera envoyé une notification d'octroi ou de non-attribution.

L'Unadev se réserve le droit de demander des justificatifs supplémentaires lors de l'étude des projets. Le dépôt d'un dossier de participation à l'appel à projets entraîne l'acceptation pleine et entière des présentes conditions par le porteur de projet.

Toutefois, si les circonstances l'exigent, les organisateurs se réservent le droit de prolonger, de modifier, de reporter ou d'annuler cet appel à projets ainsi que les modalités afférentes, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.

# 9 CALENDRIER

La clôture de la réception des candidatures sera le **17 septembre 2023**. L'Unadev reviendra vers les différents porteurs de projets début novembre.

Les porteurs de projets présélectionnés s'engagent à présenter leur projet au Jury final en présentiel ou en visioconférence. Une vidéo de présentation de 3 minutes maximum sera demandée aux porteurs de projet présélectionnés.

À la suite de l'évaluation de la demande de financement par le Jury final, dans le cas où le Jury attribue un refus, cette décision est notifiée au porteur de projet. Dans le cas où le Jury valide la demande une notification d'octroi sera envoyée. Une convention encadrera les conditions d'attribution de la dotation. Les projets lauréats devront démarrer dans les 12 mois à compter de la décision du Jury final.

L'attribution des financements s'exercera sous forme de trois versements :

- 40% du montant de l'aide dans un délai maximum de deux mois après la signature de la convention
- 30% du montant de l'aide lors de la remise des bilans financiers et d'activité intermédiaires
- 30% du montant de l'aide à la fin du projet lors de la remise des bilans financiers et d'activité finaux.

# APPEL À PROJETS AIDE À LA MOBILITÉ



[www.unadev.com](http://www.unadev.com)

UNION NATIONALE  
**UNADEV**  
DES AVEUGLES ET DÉFICIENTS VISUELS